

COMMUNIQUÉ


A la suite de la réunion du Comité Interministériel qui s'est tenue à Monrovia le 26 Octobre 1989, les représentants des Gouvernements de la République de Guinée et de la République du Libéria, se sont réunis à Paris et Washington les 1er et 5 Décembre 1989 et, avec la participation des Représentants du BRGM et d'AMCL ont annoncé les décisions suivantes:

- 1) Les Représentants du Gouvernement de la République de Guinée ont réaffirmé que tous les droits miniers nécessaires au Projet Conjoint sont disponibles;
- 2) Les Représentants du Gouvernement de la République du Libéria ont annoncé qu'après la conclusion d'un accord avec LAMCO, obtenu le 4 Décembre 1989 à l'occasion d'un Conseil d'Administration de cette Société, tous les actifs industriels et droits afférents nécessaires au Projet sont disponibles;
- 3) En conséquence, les parties ont décidé qu'une Société dénommée NIMCO sera créée immédiatement à Jersey, îles Anglo-normandes;
- 4) Le Premier Conseil d'Administration sera composé du Cdt. Mohamed Lamine Traoré, membre du C.M.R.N., Ministre des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la République de Guinée, de Monsieur Emanuel Shaw II, Ministre des Finances de la République du Libéria, Mr. Francis Labro, Directeur au B.R.G.M. et Niles Helmboldt, Président d'A.M.C.L.


28/1

- 5) Les membres du premier Conseil d'Administration de NIMCO seront chargés de proposer à leurs sociétés ou autorités respectives la version définitive du Protocole d'Actionnaires. M. le Ministre Traoré et M. le Ministre Shaw prendront les dispositions nécessaires pour la mise au point de certains accords nécessaires au Projet Conjoint entre les deux pays et au niveau de chacun des pays. MM. Labro et Helmboldt auront la charge de proposer les conditions nécessaires pour le montage du financement de NIMCO et ont reçu le mandat de représenter NIMCO vis à vis des investisseurs potentiels, des prêteurs et des acheteurs de minerai de fer.
- 6) Aussitôt après la finalisation de l'organisation du projet par les actionnaires initiaux, BRGM et AMCL s'engagent à investir I\$S chacun dans la société NIMCO pour le montage du Projet.
- 7) Le premier Conseil d'Administration a été également chargé d'un certain nombre d'autres tâches qui devront être accomplies pour la réalisation rapide du projet conjoint. Les administrateurs de ce conseil présenteront leur premier rapport au Comité Interministeriel avant la fin du mois de Février 1990.

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
GUINÉE


Par: Cdt. Mohamed Lamine Traoré

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
LIBERIA


Par: S.E. Emanuel L. Shaw, II

BUREAU DE RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

F. Labro

Par: Francis Labro

AMCL LIMITED

Niles E. Helmboldt

Par: Niles E. Helmboldt
